

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf avril, à dix-huit heures et huit minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Quissac au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 23 avril 2026

Date d'affichage : le 23 avril 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 46

Votants : 46 + 7 = 53

Votants par procuration : 7

Absents excusés :

Absents : 3

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël , FURESTIER David, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CAZALIS Sebastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mme LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BARON Jérôme, SALA Michel, ALLEN Cédric, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, M.MARTINEZ Aurélien, Mmes MEUNIER Hélène, REMILLY Christine, MM. DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mmes LEFORT Véronique, AGNIEL Virginie, M. MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :

Mmes GOMEZ Magdaléna à Mme BRUNEL Isabelle

M. PINCHARD Philippe à M. CRUVEILLER Fabien

M. BERTO Stéphan à M. MARTINEZ Aurélien (jusqu'à l'arrivée de M. BERTO délibération 095)

Mme SEGURA Delphine à M. CAUVIN Bernard

M. CASTANON Philipe à M. MARTIN Laurent

M. WITSCHGER Olivier à Mme MEUNIER Hélène (jusqu'au vote de la délibération 072)

M. GAILLARD Olivier à Mme AGNIEL Virginie

Absents excusés :

Absents : MM. SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, GRAS Guillaume

Secrétaire de séance : M. MOH Cyril

Début de séance : 18h08

Délibération n°077/2026 : Election des délégués au Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères et Assimilés Aigoual-Cévennes-Vidourle (SYMTOMA)

Lionel JEAN rappelle que la Communauté de communes du Piémont Cévenol est rattachée aux syndicats du SYMTOMA et du SITOM Sud Gard pour le traitement des déchets ménagers.

Le SYMTOMA Aigoual - Cévennes - Vidourle est composé de quatre Communautés de Communes, regroupant 75 communes sur le Gard et l'Hérault. Il s'étend sur 1514,5 km² et compte 45 934 habitants au 1er janvier 2026.

Il précise que la Communauté de communes est adhérente pour 26 communes (Bragassargues, Brouzet les Quissac, Carnas, Cognac, Conqueyrac, Corconne, Cros, Durfort et St Martin de Sossenac, Fressac, Gailhan, La Cadière et Cambo, Liouc, Logrian Florian, Monoblet, Orthoux-Sérignac-Quilhan, Pompignan, Puechredon, Quissac, St Félix de Pallières, St Hippolyte du Fort, St Jean de Criulon, St Nazaire des Gardies, St Théodorit, Sardan, Sauve, Vic le Fesq). soit 17 728 habitants au 1er janvier 2026.

Conformément aux statuts, 30 délégués siègent à l'assemblée du SYMTOMA. La répartition de ces délégués est faite en fonction du recensement général de la population en vigueur. Autrement dit, les Communautés de Communes les plus peuplées sont les plus représentées. Les sièges sont répartis comme suit :

Communauté de Communes	Nombre de titulaires	Nombre de suppléants
Causse - Aigoual - Cévennes	4	4
Cévennes Gangeoises et Suménoises	9	9
Pays Viganais	7	7
Piémont Cévenol	10	10

Il ajoute que le comité syndical prend les décisions les plus importantes, tels que les choix budgétaires, les créations d'emploi, les modifications statutaires, le montant des participations financières des Communautés de Communes.

Il est proposé de désigner 10 représentants titulaires et 10 représentants suppléants qui représenteront la Communauté de Communes au sein du SYMTOMA

Il appelle à la candidature les conseillers communautaires pour représenter la Communauté de Communes au SYMTOMA ; les candidatures sont les suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Fabien CRUVEILLER	Nicolas DREVON
Lionel JEAN	Rémi CHALIER
Robert CONDOMINES	Jacques DAUTHEVILLE
Michel FOUGAIROLLE	Rémy MENVIEL
Cédric ALLEN	Laurent MARTIN
Jean-Martin DELORME	Virginie AGNIEL
Alain METGE	Laurent GAUBIAC
Serge SEMENOFF	Stéphan BERTO
Stéphanie LAURENT	Cyril MOH
Jean-Marie CASTELLVI	Aurélien MARTINEZ

Le Conseil Communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités territoriale,
Considérant que la fusion en 2013 a amené le préfet à substituer automatiquement le nouvel EPCI de Piémont Cévenol aux 3 anciens EPCI dans les 2 syndicats de traitement des déchets ménagers dont ils faisaient partis,
Considérant que la Communauté de communes du Piémont Cévenol est membre du SITOM Sud Gard et du SYMTOMA,
Considérant les statuts du SYMTOMA,

Considérant la nécessité de désigner 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants pour représenter la communauté de communes du Piémont Cévenol au sein du SYMTOMA,
Considérant les candidatures présentées,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- de désigner en qualité de délégués titulaires et suppléants au SYMTOMA les membres suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Fabien CRUVEILLER	Nicolas DREVON
Lionel JEAN	Rémi CHALIER
Robert CONDOMINES	Jacques DAUTHEVILLE
Michel FOUGAIROLLE	Rémy MENVIEL
Cédric ALLEN	Laurent MARTIN
Jean-Martin DELORME	Virginie AGNIEL
Alain METGE	Laurent GAUBIAC
Serge SEMENOFF	Stéphan BERTO
Stéphanie LAURENT	Cyril MOH
Jean-Marie CASTELLVI	Aurélien MARTINEZ

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.


Le Président
Fabien CRUVEILLER


Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 04.05.2026
- de la publication : 04.05.2026